



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 24/09/24 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Anthony PINTO - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT nous ont rejoint en fin de séance MM. Fatah LARAB - Jacques RIVALS.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 28234358 SOLITAIRES 2 / PARIS ALESIA 2 D3.B du 22/09/24

Courriel de SOLITAIRES du 20/09/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de Paris Est Solitaires.

Match N° 28234363 COURONNES 2 / ES PARISIENNE 2 D3.B du 22/09/24.

Courriel de ES PARISIENNE du 20/09/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de La Parisienne ES.

Courriel de l'AS BON CONSEIL du 23/09/24 demandant le désengagement de l'équipe seniors en D4.A.

La commission entérine le forfait général de l'équipe de l'AS Bon Conseil après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)

Match N° 29617477 PITRAY OLIER 2 / PARIS 13 ATLETICO 3 coupe amitié 75 du 29/09/24

Demande de modification sur footclub par PITRAY OLIER du 21/09/24 afin de jouer la rencontre à 17h00 au motif match de coupe de France à 14h30.

Après vérification des matches officielles programmées sur le 29/09/24 sur les installations du stade de Pitray Olier, la commission juge que cette demande, hors créneau horaire réglementaire, n'est pas justifiée. Il est rappelé que les matches officiels sont prioritaires sur l'organisation de matches amicaux. La rencontre est maintenue au calendrier.

Courriel de Trops du 24/09/24 demandant le désengagement de leur équipe 2 séniors en D4.B.

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de Trops après officialisation de leur participation et inscrit aux calendriers des compétitions et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)

CDM

Match N° 28235015 MINHOTOS Os GS / ESPERANCE PARIS 19 D1 DU 22/09/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre officiel, match non joué au motif : absence de l'équipe de ESP PARIS 19.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'Espérance Paris 19 et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

JEUNES

U 16

Courriel de PITRAY OLIER du 19/09/24 demandant l'engagement d'une 3^{ème} équipe dans le championnat U16 D3.

La commission prend en compte votre demande qui est mise en liste d'attente n'ayant pour l'instant aucune place d'exempt sur cette catégorie.

U 18

Match N° 28250560 ANTILLAIS PARIS 19 / US PARIS XI D2 du 22/09/24

Courriel de ANTILLAIS PARIS 19 du 20/09/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe des Antillais Paris 19.

Match N° 28238694 AF PARIS 18 / ESP PARIS 19 D2 du 22/09/24

Courriel de ESP PARIS 19 et rapport de l'arbitre officiel du 22/09/24 signalant un bug de la FMI, une feuille de match a été établie le score de la rencontre est de 1 / 4 pour ESP PARIS 19 confirmé par l'arbitre.

La commission entérine le score de 1 / 4 en faveur de l'équipe de l'Espérance Paris 19.

Match N° 28238826 ES SEIZIEME 2 / ESC XV D3.A du 22/09/24

Courriel de ESC XV du 19/09/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de l'ESC XV.

Match N° 28238825 PARIS 15 AC 4 / TERNES PO D3.A du 22/09/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : absence de l'équipe de TERNES PO.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Ternes Paris Ouest et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 28238956 SOLITAIRES / ESC 20^{ème} D3.B du 22/09/24

Après vérification du nombre de licences en vertu de l'article 7.9.3 des RSG 75, il s'avère que le club ne possède aucune licence dans les catégories U16, U17 et U18. Le club n'a pas averti les services administratifs du district qu'il était dans l'impossibilité d'aligner une équipe U18.

La commission donne match perdu d'office par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de l'ESC Paris 20^{ème} et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 28238958 ES PARIS / PETITS ANGES D3.B du 22/09/24

Courriel de ES PARIS du 19/09/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de l'ES Paris.

Match N° 28238959 MENILMONTANT FC 1871 / PARIS 15 AC 3 D3.B du 22/09/24

Courriel de MENILMONTANT FC 1871 du 20/09/24 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de Ménilmontant FC 1871.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

Match N° 28236634 HAJDUK VELJKO / MACCABI PARIS.3 anciens D2.B du 22/09/24

DEMANDES DIVERSES & INFORMATIONS

La commission attire l'attention des clubs, demandant l'intégration d'équipe nouvelle toutes catégories confondues en dernière division de district, qu'ils doivent impérativement permettre le déroulement normal du calendrier des compétitions en fournissant aux dates prévues un terrain. La commission n'acceptera pas de report pour un manque d'installation et le match considéré sera perdu par pénalité. (Rappel du PV du 17/09/24)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**

Tour de cadrage le 29/09/24 – tirage effectué le 17/09/24

COUPE SENIORS Amitié

Tour de cadrage le 29/09/24 – tirage effectué le 17/09/24

COUPE Anciens – COUPE CDM – COUPE U20 – COUPE U18 – COUPE U16 – COUPE U16 amitié

1^{er} tour le 20/10/24 - tirage le 01/10/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE – COUPE U14 – COUPE U14 amitié - Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1^{er} tour le 19/10/24 – tirage le 01/10/24